



La démarche d'accréditation : Etat des lieux en Tunisie

Salma DAMAK

DG de l'ATEA

salma.damak@atea.tn

26 SEPTEMBRE 2024

1- PRESENTATION DE L'ATEA



Agence Tunisienne d'Evaluation et d'Accréditation
dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique

Le processus d'assurance qualité revêt une importance particulière dans les réformes de notre système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, en visant à élever le niveau des performances à celui des normes internationales et à encourager la compétitivité et l'excellence

Nous avons disposé de deux entités en Tunisie :

- **L'instance nationale de l'évaluation, de l'assurance qualité et de l'accréditation (IEAQA)** créée en 2012 qui a pour mission de soutenir les institutions universitaires publiques et privées pour développer la culture de la qualité dans le monde académique tunisien et pour assurer la confiance internationale dans le système d'enseignement supérieur tunisien.
- **le Comité National d'Évaluation des Activités de Recherche Scientifique (CNEARS)** créé en 1997 chargé de l'évaluation des programmes, des projets et des résultats. Il procède également à l'évaluation des établissements publics de recherche ainsi que des programmes de recherche des entreprises privées qui bénéficient d'avantages et d'aides de l'Etat en vue de leur encouragement à promouvoir la recherche scientifique et le développement technologique.

Décret-loi 2022-46 du 24 juin 2022, portant création de l'Agence tunisienne de l'évaluation et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Création d'un établissement public à caractère non administratif dénommé « Agence tunisienne de l'évaluation et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique »



Agence Tunisienne d'Evaluation
et d'Accréditation dans l'Enseignement
Supérieur et la Recherche Scientifique

الوكالة التونسية للتقييم والاعتماد
في التعليم العالي والبحث العلمي

Liées à l'enseignement supérieur :

- l'évaluation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés et leurs programmes, en appliquant les dispositions prévues par le titre V de la loi n°2008-19 susmentionnée,
- l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, nationaux et internationaux ou leurs programmes de formation à leur demande, ainsi que la suspension ou le retrait de l'accréditation,

Liées à la recherche scientifique :

- l'évaluation des établissements publics de recherche scientifique,
- l'évaluation des structures de recherche, des écoles doctorales,
- l'évaluation des programmes et des projets de recherche et d'innovation en coordination avec les différents intervenants

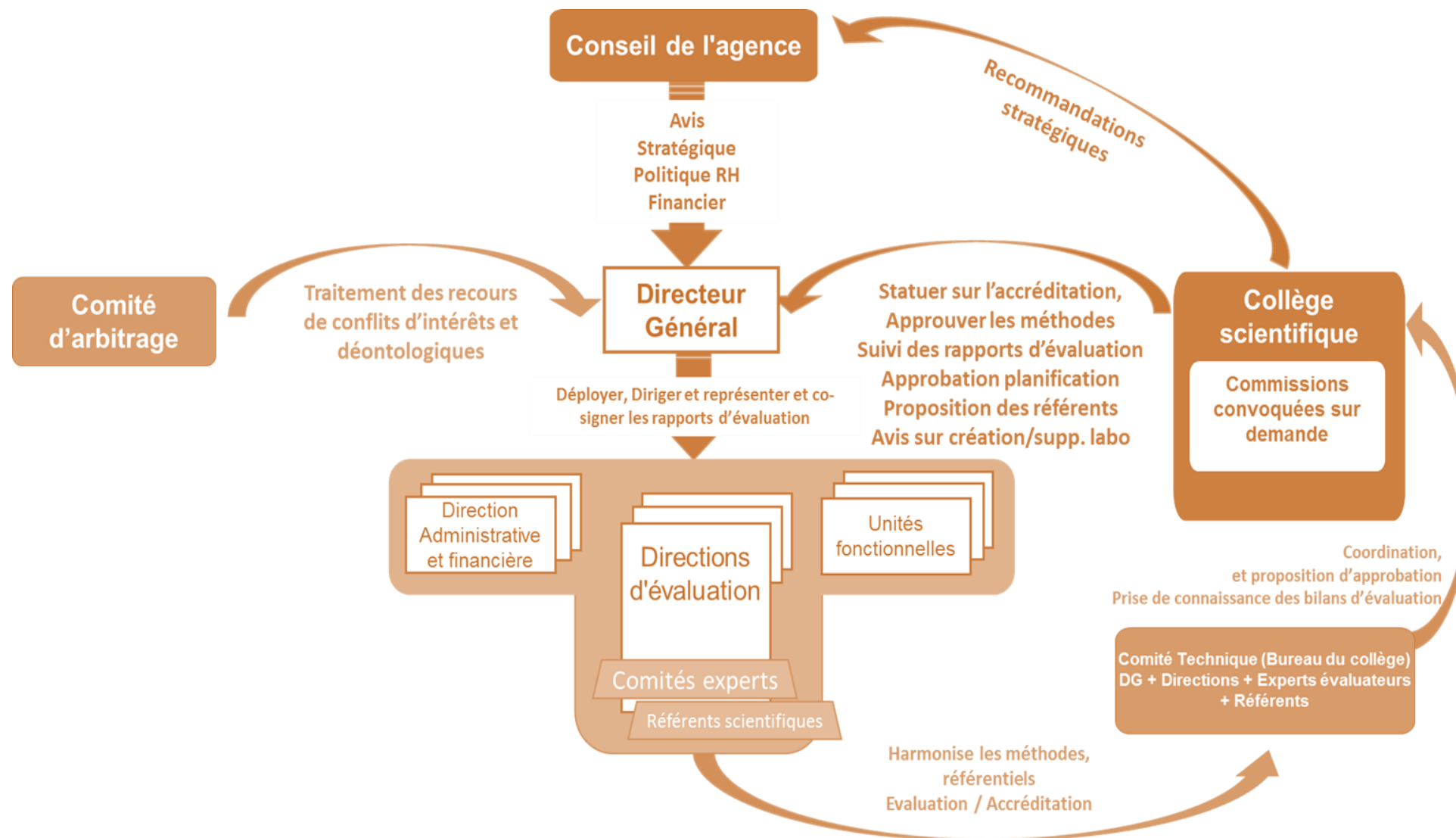
Autres missions :

- l'évaluation des dossiers de candidature pour la transformation du caractère des universités, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics de la recherche scientifique en caractère scientifique et technologique,

- l'évaluation de l'efficacité du financement public des programmes et des projets de recherche et d'innovation selon les priorités nationales et sectorielles,
- l'analyse périodique des données et des résultats des évaluations et doter le ministère de tutelle et les structures en relation des outils d'appui à la prise de décision et de pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique,
- la veille prospective sur les évolutions internationales en matière d'assurance-qualité en enseignement supérieur et en recherche scientifique et la proposition des recommandations stratégiques au ministère de tutelle,
- la contribution au développement de la culture de qualité et d'amélioration continue au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements publics de recherche scientifique et des structures de recherche,
- l'établissement des relations de coopération avec les organisations et les réseaux internationaux œuvrant dans le domaine de l'évaluation, de l'assurance-qualité et de l'accréditation en enseignement supérieur et recherche scientifique.

Les instances de gouvernance au sein de l'ATEA

7



2- CADRE JURIDIQUE DE L'ACCREDITATION EN TUNISIE

- **Restructuration des études dans l’ES**
- **Évaluation**
 - Garantir et améliorer la qualité
 - Informer le public
 - Remplacer l’inspection (par un système de ‘peer review’)
- **Nouveauté: Accréditation**
 - crédibilité internationale
 - reconnaissance par les pouvoirs publics
 - un moyen pour réaliser et organiser la reconnaissance (ou non) de nouveaux établissements (établissements étrangers, établissements privés, même commerciaux)

Loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur

L'accréditation consiste en la certification par l'Instance chargée de l'assurance qualité, à la demande de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche l'ayant sollicité, que l'établissement a satisfait aux standards d'assurance-qualité fixés par ladite instance, conformément à l'article 50 de la présente loi.

L'accréditation est accordée pour une période maximale de quatre ans, soit à l'établissement, soit aux programmes ou aux parcours.

L'accréditation peut être retirée au cours de ladite période au cas de manquement aux standards de qualité et ce, conformément aux règlements fixés par l'Instance

Art. 50 - La qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique consiste en la conformité aux standards fixés par l'Instance chargée de l'assurance qualité, notamment au niveau :

- de la qualité de la transmission des savoirs et des savoir-faire,
- des compétences professionnelles des diplômés,
- de l'efficacité de la recherche scientifique et de l'innovation technologique,
- du degré d'adaptation de la formation aux besoins du marché de l'emploi.



L'accréditation de l'établissement consiste en la certification par l'Instance chargée de l'assurance qualité, de la capacité des structures de l'établissement et de ses ressources humaines à assurer les prestations académiques et administratives conformément aux standards de qualité prévus à l'article 50 de la présente loi.

Les établissements s'engagent à respecter les standards de la qualité susvisés dans les domaines de **l'enseignement, de la recherche scientifique et de la gestion pédagogique, administrative et financière**

L'obtention de l'accréditation permet à l'établissement concerné de bénéficier **de crédits supplémentaires**, lui permettant de faire face aux exigences qu'implique son engagement à respecter les standards de qualité dont les conditions seront fixées par décret. Ces crédits sont imputés sur ceux destinés à l'appui de la qualité.



L'accréditation des programmes consiste en la certification, par l'Instance chargée de l'assurance qualité, de la conformité des programmes et des méthodes pédagogiques et de recherche de l'établissement, aux standards de qualité prévus à l'article 50 de la présente loi et leur adéquation aux compétences et aptitudes attendues des diplômés

Décret-loi 2022-46 du 24 juin 2022, portant création de l'Agence tunisienne de l'évaluation et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Article 4 : Dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'Agence jouit d'une totale neutralité et autonomie. L'Agence a notamment pour missions:

- l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, nationaux et internationaux ou leurs programmes de formation à leur demande, ainsi que la suspension ou le retrait de l'accréditation

3- ETAT DES LIEUX ET RECOMMANDATIONS

Contexte :

Dans le cadre de **la mise en œuvre de l'ATEA pour pouvoir réaliser sa vision et accomplir ses missions**, l'enquête a été lancée en collaboration avec l'unité de gestion du projet de modernisation de l'enseignement supérieur pour une meilleure employabilité – P R O M E S S E - (U G P O - P R O M E S S E).

Objectifs :

- Fournir à l'Agence et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des données précises et actualisées sur **l'état des lieux en matière d'assurance qualité dans les E E S R**,
- Permettre **le suivi des indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur**, en particulier ceux qui sont spécifiques à l'assurance qualité,
- La création **d'un Réseau universitaire inter-institutions publiques et privées** pour favoriser le contact, les échanges et le partage des expériences et des bonnes pratiques afin d'enraciner la culture qualité, en tant que processus d'amélioration continue, dans le système de l'enseignement supérieur national.

Description de l'enquête :

L'enquête est composée, en plus d'une partie consacrée aux renseignements sur le répondant et sur l'établissement concerné (C pQ, E P S T), de quatre volets principaux : **(i) Les accréditations internationales, (ii) Les certifications ISO, (iii) Les évaluations internes et (iv) Les évaluations externes.**

Le questionnaire administré comprend **78 questions** : Pour chaque volet, des données ont été recueillies sur (i) l'engagé, (ii) le déjà obtenu / déjà achevé, (ii) le visé / devant s'achever d'ici décembre 2024.

Entités et population cibles de l'enquête :

1- 207 Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche **(E E S R) publics,**

2- 84 Etablissements d'Enseignement Supérieur **(EES) privés.**

3- Les répondants potentiels ont été identifiés comme suit :

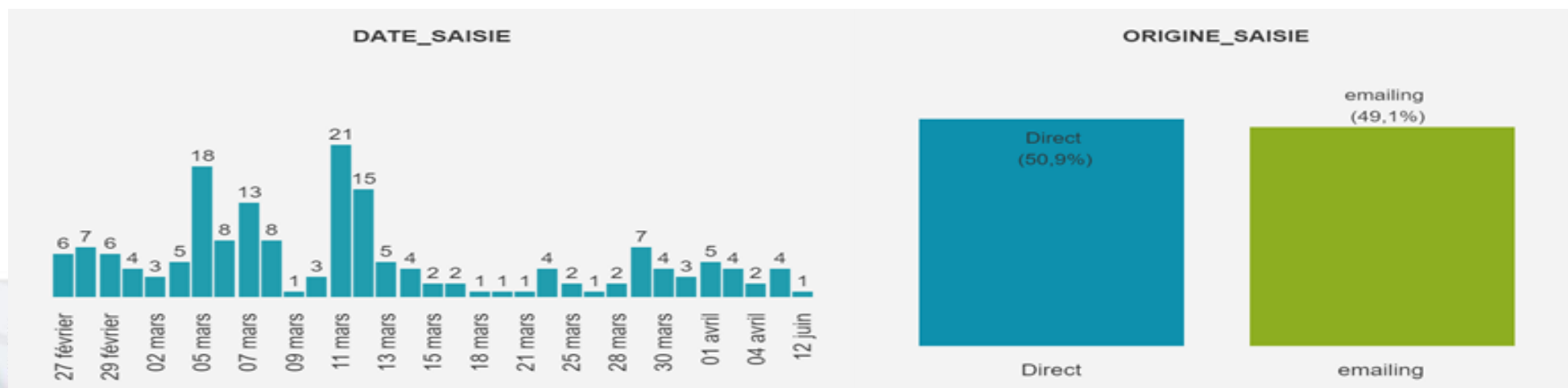
- Premiers responsables (Doyens/Directeurs),
- Responsables (Vice Doyens/Directeur des études, Responsables/Membre du Comité pour la Qualité - C pQ, Secrétaires Généraux),
- Autres.

Période d'enquête :

La période d'enquête a été prévue du 27 février jusqu'au 11 mars 2024.

Méthode d'administration de l'enquête :

- 1- Diffusion d'un questionnaire via l'outil e-mailing sur SphinxOnline, la plateforme de gestion et d'hébergement des enquêtes en ligne,
- 2- Diffusion du lien de l'enquête directement par e-mail (contact direct),
- 3- Un webinaire a été organisé le 4 mars 2024 pour présenter les objectifs de l'enquête et répondre aux différentes requêtes à ce sujet.
- 4- Plusieurs relances et relances personnalisées ont été effectuées pour optimiser le taux de réponse (e-mailing jusqu'au samedi 30 mars 2024 sur SphinxOnline, par e-mail et par téléphone, en particulier, pour les établissements d'enseignement supérieur privés).



Taux de réponses, CpQ et caractère EPST :

Taux global de réponses : $173/291 =$

59,5%

Taux de réponses par Université / DGET (EESR)

Taux de réponses des EESR publics : $136/207 =$

65,7%

Taux de réponses des EES privés : $37/84 = 44\%$

N°	Université / DGET	Réponses	Taux de R.
01	Université Ez-zitouna	2/3	66,7%
02	Université de Tunis	12/15	80%
03	Université de Tunis El Manar	10/12	83,3%
04	Université de Carthage	26/33	78,9%
05	Université de La Manouba	7/14	50%
06	Université de Jendouba	9/14	64,3%
07	Université de Sousse	4/17	23,5%
08	Université de Monastir	6/16	37,5%
09	Université de Kairouan	3/12	25%
10	Université de Sfax	14/19	73,7%
11	Université de Gafsa	9/10	90%
12	Université de Gabès	12/16	75%
13	Université Virtuelle	1/1	100%
14	Direction Générale des Etudes Technologiques	21/25	84%

Fonction du répondant :

Les premiers responsables représentent **54,3%** des répondants.

31,8% des répondants sont des responsables ou membres des Comités pour la Qualité.

C pQ :

- **86,1%** (149/173) des EES publics et privés qui ont répondu à l'enquête **disposent d'un C pQ**.
- Seulement **75,8%** (113/149) de ces C pQ **sont fonctionnels et se réunissaient plus ou moins régulièrement**.
- **63,7%** (72/113) des C pQ des EES publics et privés **se réunissaient moins que 6 fois/an** (au moins une fois tous les deux mois selon le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008 portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement).
- **Nombre très réduit** des EESR publics et privés qui **publiaient un rapport d'assurance qualité annuellement** (15/113 : **13,3%**).

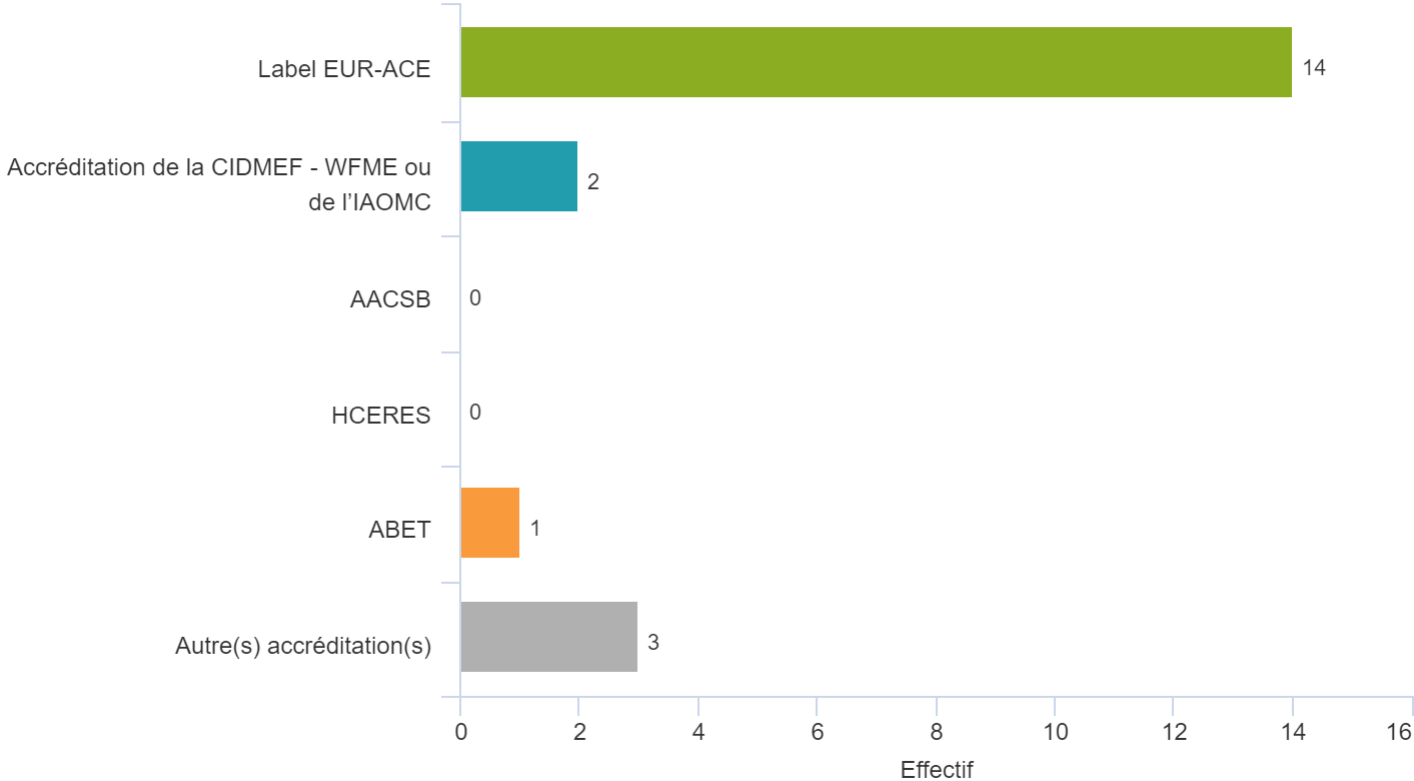
Le caractère EPST :

- Entre 2016 et 2023, **04** EESR publics **ont obtenu le caractère EPST**.
- **18,4%** (25/136) des EESR publics qui ont répondu à l'enquête **sont en cours d'engagement dans un projet de transformation du caractère en EPST**.

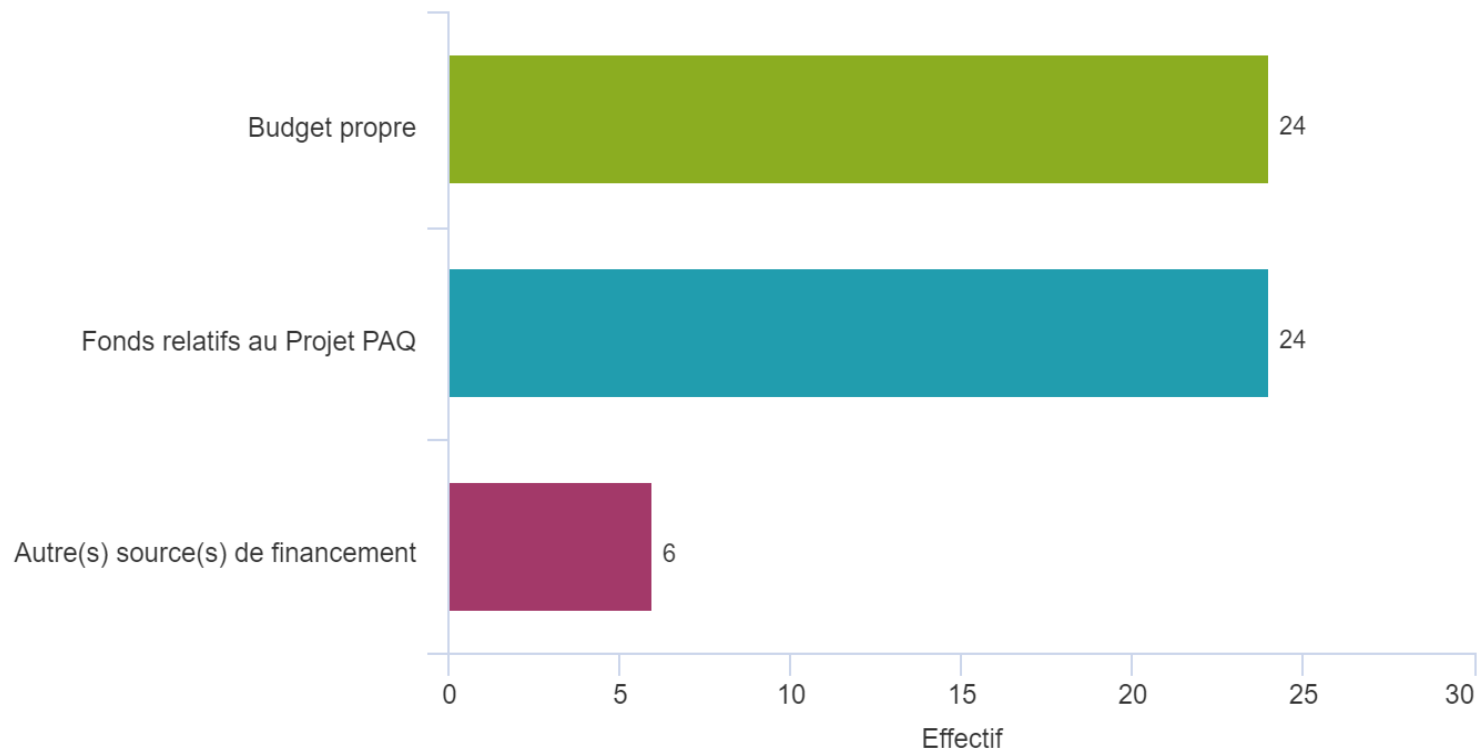
Accréditations internationales :

- L'engagement des EESR publics et privés, qui ont répondu à la question, dans des projets d'accréditations internationales est de **28,2%** (48/170) (30 EESR publics et 18 EES privés).
- **10,1%** (17/169) des EESR publics et privés qui ont répondu à la question ont obtenu des accréditations internationales (9 EESR publics et 8 EES privés).
- Confusion entre accréditation et certification.
- Les accréditations obtenues concernent les **formations d'ingénieurs** (Label EURACE et ABET : **57/144** programmes de formation accrédités) avec **2** accréditations **institutionnelles dans le domaine de la médecine**.
- **16,1%** (27/168) des EESR publics et privés qui ont répondu à la question visent avoir des accréditations internationales d'ici décembre 2024 (17 EESR publics et 10 EES privés).

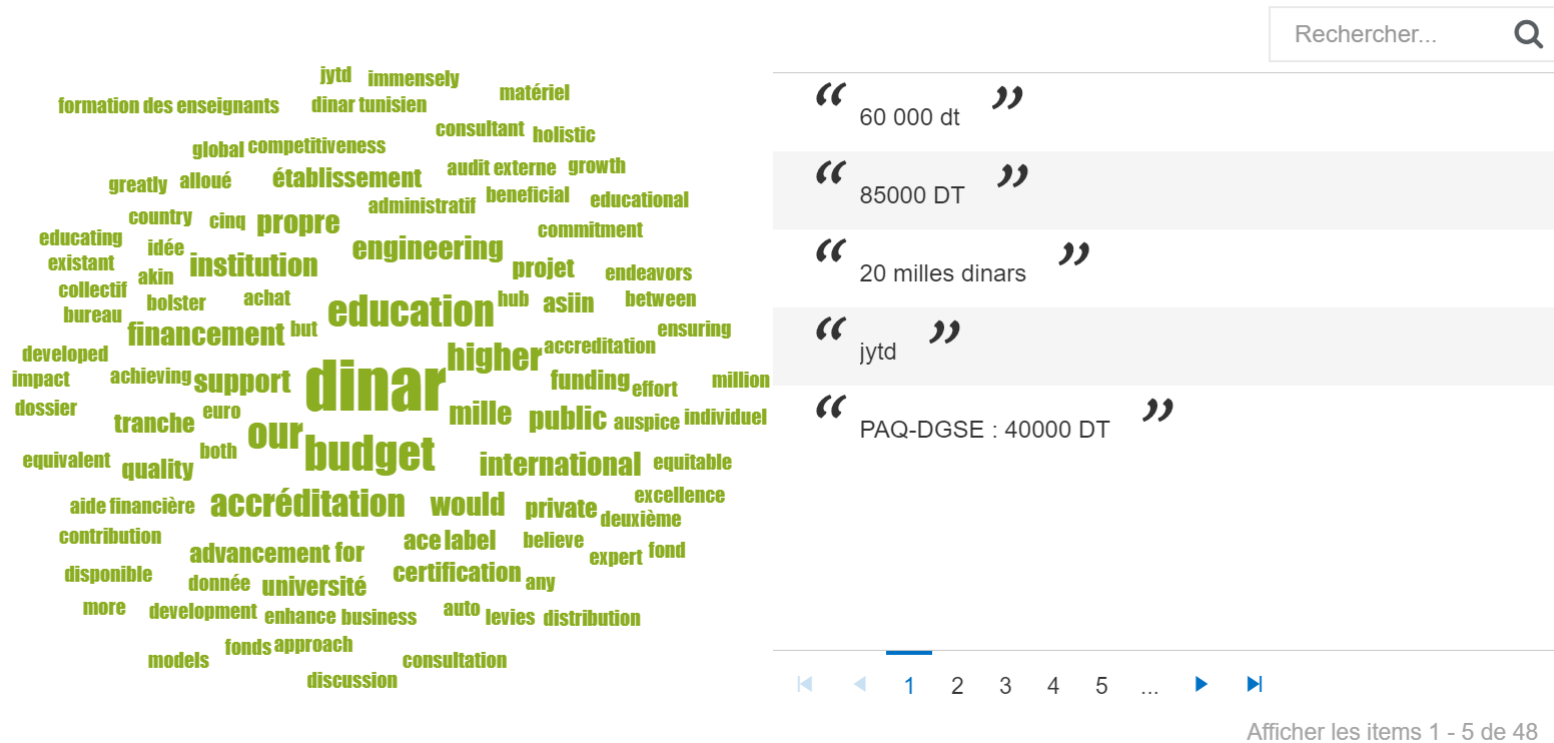
Sélectionner :



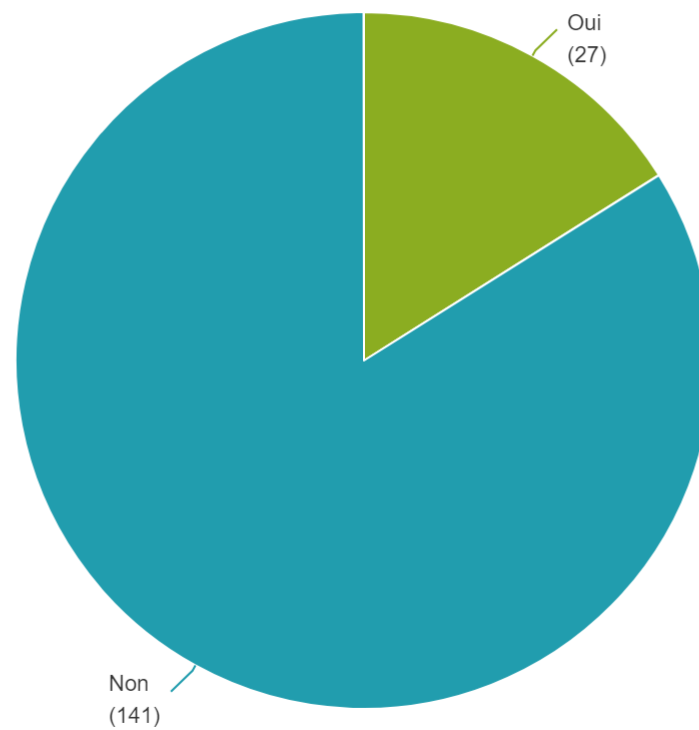
22- Dans quel(s) cadre(s) avez-vous engagé le(s) processus visant l'accréditation/les accréditations internationale(s) ?



24- Préciser le(s) budget(s) - même approximatif(s) - dédié(s) à l'action/aux actions visant l'accréditation/les accréditations internationale(s). Indiquer les budgets par source de financement en cas de disponibilité des données.



34- Accréditation(s) internationale(s) ciblée(s) d'ici décembre 2024 :



Tableaux détaillés des Accréditations internationales & des Certifications ISO (EESR publics et privés)

NB : Les données sont issues des résultats de l'Enquête et de la veille informationnelle de l'ATEA :

- 1- **En couleur noire** : les EESR ont répondu à l'Enquête et les données sont issues des résultats de l'Enquête,
- 2- **En couleur bleue** : les EESR ont répondu à l'Enquête et les données sont issues des résultats de l'Enquête et de la veille informationnelle de l'ATEA,
- 3- **En couleur rouge** : les EESR n'ont pas répondu à l'Enquête et les données sont issues de la veille informationnelle de l'ATEA.

1- Accréditations obtenues par les EESR publics :

	Etablissement	Université	Accréditation	Date d'obtention	Validité	Nbre de PF.	Nbre PF. accrédités
01	E.N. d'électronique et des télécommunications de Sfax	U. de Sfax	Label EURACE CTI	Mars 2022	Août 2028	13	04
02	Ecole Nationale des sciences de l'informatique	U. de La Manouba	Label EURACE ASIIN	24/03/2023	23/03/2028	04	01
03	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Gabès	U. de Gabès	Label EURACE CTI	15/06/2022	06 ans	12	05
04	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis	U. de Tunis	Label EURACE CTI	2022	2028	14	06
05	Faculté de médecine de Sfax	U. de Sfax	IAOMC	2018	05 ans	Accréditation institutionnelle	
06	Ecole supérieure des communications de Tunis	U. de Carthage	Label EURACE CTI	01/01/2023	31/12/2029	03	01
07	Faculté de médecine de Monastir	U. de Monastir	CIDMEF	Décembre 2023	04 ans	Accréditation institutionnelle	
08	Ecole polytechnique de Tunisie	U. de Carthage	ABET	26 Juin 2023	06 ans	03	01
09	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis	U. de Tunis El Manar	Label EURACE CTI	01/01/2023	31/12/2028	24	09
10	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax	U. de Sfax	Label EURACE CTI	31/12/2021	30/08/2028	-	07
11	Tunis Business School	U. de Tunis	IACBE	31/07/2024	31/07/2031	-	05
12	I.S.G. de Sousse	U. de Sousse	HCERES	07/11/2023	03 ans	-	01
13	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir	U. de Monastir	Label EURACE CTI	31/12/2019	30/08/2026	-	04
14	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse	U. de Sousse	Label EURACE CTI	12/07/2022	06 ans	-	03
15	Faculté de médecine de Sousse	U. de Sousse	CIDMEF	Août 2022	-	Accréditation institutionnelle	
16	Faculté de médecine de Tunis	U. de Tunis El Manar	CIDMEF	Octobre 2020	-	Accréditation institutionnelle	

PF. : Programme de formation

2- Accréditations obtenues par les EES privés :

	Etablissement	Accréditation	Date d'obtention	Validité	Nbre de PF.	Nbre PF. accrédités
01	Ecole Supérieure Privée des Sciences Appliquées et de Management / Tunis	Label EURACE ASIIN	24/03/2023	01 an	06	01
02	École supérieure privée d'ingénierie d'informatique et d'administration des affaires /Tunis	Label EURACE QUACING	13/09/2023	03 ans	-	01
03	Ecole Supérieure Privée de l'Aéronautique et des Technologies / Tunis	Label EURACE ASIIN	Septembre 2020 Avril 2024	05 ans	08	02
04	Institut Supérieur Privé Polytechnique / Tunis	Label EURACE ASIIN	1 PF. 2021 05 PF. 2023	06 ans	16	06
05	Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs et d'Etudes Technologiques de Tunis	Label EURACE CTI	Juin 2022	05 ans	12	06
06	Institut Supérieur Polytechnique Privé des Sciences Avancées du Sud / Sfax	Label EURACE CTI	Juin 2023	04 ans	10	05
07	Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologie / Ariana	Label EURACE CTI	Janvier 2023	06 ans	04	04
08	Ecole Internationale Supérieure Privée Polytechnique de Sousse	Label EURACE ASIIN	2019	05 ans	15	05
09	Ecole Internationale Supérieure Privée des Affaires / Sfax	IACBE	31/07/2024	31/07/2031	-	02
10	Ecole Supérieure Privée Centrale Polytechnique / Tunis	Label EURACE	Juillet 2024	-	-	-
11	Ecole Méditerranéenne Supérieure Privée des Sciences Informatiques, d'Economie et de Gestion de Nabeul	Label EURACE ASIIN Label Euro-INF EQANIE	-	-	-	-

PF. : Programme de formation



ATEA : Coopération et networks



- ☐ Intégration dans le réseau **FrAQ-Sup** depuis décembre 2023

- ☐ Intégration dans le réseau **RAFANAQ** depuis Janvier 2024



Agence Tunisienne d'Evaluation
et d'Accréditation dans l'Enseignement
Supérieur et la Recherche Scientifique

الوكالة التونسية للتقييم والاعتماد
في التعليم العالي والبحث العلمي



- ☐ Intégration dans le réseau **RCQE-UNESCO** Regional Center of Quality and Excellence in Education depuis décembre 2023

- ☐ Intégration dans le réseau **INQAAHE** depuis Septembre 2024

THANK YOU



[www. atea.rnu.tn](http://www.atea.rnu.tn)



contact@atea.tn



+216 71 891 302



Agence Tunisienne d'Evaluation et d'Accréditation
dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique